

Congés maladie dans la fonction publique : que retenir des nouveaux textes applicables ?

Dates :
29 avril 2025

Matinée :
De 9h30 à 11h30

Uniquement en distanciel

Coût :
350 € HT

Inscription :
01.53.75.91.91
info@rigaudavocats.com

Nombre de places limité

- **Congé maladie ordinaire (CMO)**
 - ✓ Tous les agents sont-ils concernés par la baisse du niveau d'indemnisation du CMO ?
 - ✓ Quelle lecture doit-on retenir des dispositions relatives à l'entrée en vigueur des nouveaux textes applicables ?
 - ✓ Ces mesures ont-elles des incidences sur d'autres éléments de rémunération ?
 - ✓ Quelles sont les marges de manœuvre pour les employeurs territoriaux ?
- **Congés de longue maladie (CLM) et de grave maladie (CGM)**
 - ✓ L'amélioration du niveau d'indemnisation s'applique-t-elle à tous les CLM et CGM ?
 - ✓ Comment les employeurs territoriaux sont-ils impactés par cette mesure ?
- **Quelles sont les nouveautés en matière de congé de longue durée (CLD) ?**
- **Quelle est l'articulation entre les garanties « statutaires » et les garanties « incapacité » couvertes dans le cadre des dispositifs de prévoyance complémentaire ?**

